Image not found or type unknown

Contrat de divorce non respect de certaines clauses

Par **brigagen**, le **22/02/2019** à **16:27**

Bonjour,

Divorcée depuis 5 ans, une de mes filles est à la charge de son père. Comme elle a 22 ans, elle a pris un logement dont le montant est réglé par le père. Je ne lui verse aucune pension car mes revenus ont été qualifiés comme insuffisants au regard de ceux du père. En revanche, le père me verse une pension de 450 euros par mois plus 100 euros pour l'activité musicale de sa fille.
1) Les cours de piano de ma fille sont étalés sur 10 mois et non sur 12 mais le contrat de divorce ne stipule pas que le versement de 100 euros soit restreint à 10 mois (car il y a le prix des leçons mais aussi l'entretien du piano et le coût des partitions). Il a décidé cette année qu'il ne me verserait les 100 euros que sur 10 mois. En as-t-il le droit?
2) C'est la deuxième fois qu'il me réclame de l'argent pour des sommes qui concernent le logement de mon autre fille dont il a la charge et me menace de ne pas régler la totalité des prochaines pensions si je refuse de prendre une partie des sommes versées à ma fille aînée dont il a la charge. Je sais qu'il n'a pas le droit de le faire mais quel est mon recours? A qui dois-je m'adresser?
3) La pension alimentaire n'a jamais été réajustée au coût de la vie depuis notre divorce. Quel est mon recours ?
Merci de votre collaboration
Salutations distinguées
Lilianne Dierckens

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés